

DÉCRET N° 2021 – 252 DU 19 MAI 2021
portant nomination au Ministère du Numérique et de
la Digitalisation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2019-545 du 11 décembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre du Numérique et de la Digitalisation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 mai 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère du Numérique et de la Digitalisation dans les fonctions ci-après :

- Directrice générale de la Société béninoise d'Infrastructures numériques
madame **Thérèse TOUNKARA**

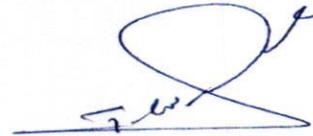
- Directeur général de l'Agence pour le Développement du Numérique
monsieur **AkinOlu Marc-André LOKO**
- Directeur général de l'Agence béninoise du Service universel des
Communications électroniques et de la Poste
monsieur **Sèdjro François de Paule AGOUA.**

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes les dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

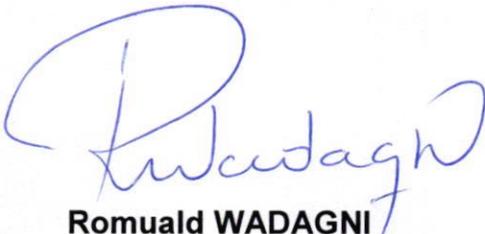
Fait à Cotonou, le 19 mai 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON. -

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Numérique
et de la Digitalisation,



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MND 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 22 ; SGG 4 ; INTERESSES 3 ; JORB 1.